



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30	: 25
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	:32
Nombre de conseillers présents à 20 h 42	: 26
Nombre de conseillers votants à 20 h 42.....	:33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Véronique RENODON en tant que secrétaire de séance.

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique

Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances

Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

Madame HINET, Conseillère Municipale déléguée au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents



❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6).

Dans le cadre de cette délégation, **deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2015.

DECISION N° 1 DU 13 NOVEMBRE 2015
Exécutoire le 16 novembre 2015

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Location précaire et révocable d'une maison située 362 boulevard Charles de Gaulle à la société de transport sanitaire T-Nord ambulances pour un loyer mensuel de 600,00 € avec effet au 23 novembre 2015 jusqu'au 17 septembre 2017.

DECISION N° 2 DU 17 NOVEMBRE 2015
Exécutoire le 23 novembre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Sinistre automobile – remboursement de franchise d'un montant de 514,00 € au garage AUTO ST CYR, 300 boulevard Charles de Gaulle.

❖ **Déplacement de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint, aux diverses réunions du club des villes et territoires cyclables pour 2015 (régularisation) et 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour ses déplacements cités,
- 2) Précise que ces déplacements donneront lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ces déplacements feront l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.



❖ **Budget Principal – Exercice 2015 – Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

➤ Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du budget principal – exercice 2015.

Monsieur HÉLÈNE présente la Décision Budgétaire Modificative n° 3.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 169 488,00 € et les dépenses à 137 817,00 €. L'excédent de 31 871,00 € est affecté de la façon suivante : 12 935,00 € en investissement et 18 736,00 € en dépenses imprévues.

Les principales opérations sont les suivantes : réaffectation aux budgets annexes de frais de personnels pour 107 700,00 €, recettes supplémentaires pour les séjours vacances pour 26 350,00 €, recettes supérieures à celles inscrites au budget primitif concernant la restauration scolaire et l'accueil périscolaire pour 20 000,00 € et un remboursement de taxe foncière pour 18 000,00 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 148 250,00 €. On enregistre une dotation d'équipement des territoires ruraux obtenue pour le financement du gymnase Coussan pour 64 950,00 €. Il signale de plus que cette DBM enregistre l'incidence de l'annulation de la vente du terrain de la rue Pierre de Coubertin et en contrepartie la vente d'un terrain boulevard Charles de Gaulle à la concession Fiat. La différence représente un excédent de 80 550,00 €. Par ailleurs, on enregistre une subvention reçue de 750,00 € pour l'acquisition de 3 gilets pare-balles.

En dépenses, sont enregistrés les travaux de réparation de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 27 000,00 €, des travaux suite aux dégradations pour l'éclairage de la voie Romaine pour 6 000,00 €, la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme pour 60 000,00 € et des dépenses sur les crédits de frais de géomètre et acquisitions foncières pour – 60 000,00 €. Il précise que les autres postes concernent des écritures d'ordre qui consistent à porter certaines dépenses de fonctionnement en investissement afin de les immobiliser et récupérer la TVA. La section se solde par un excédent de 111 700,00 € porté en dépenses imprévues.

La DBM comporte également un certain nombre de virements de crédits d'un chapitre à un autre, examinés lors de la commission Finances.

❖ **Budgets annexes 2015 :**

Monsieur HÉLÈNE précise que ces DBM consistent essentiellement à constater, dans chaque budget annexe, une estimation des intérêts d'emprunt courus et non échus.



- ZAC Bois Ribert : Décision Budgétaire Modificative n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Bois Ribert – exercice 2015.

Monsieur HÉLÈNE précise que cela représente 205,69 € et 250,00 €.

- ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie : Décision Budgétaire Modificative n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – exercice 2015.

Monsieur HÉLÈNE précise que cela représente 5 000,00 €. Il signale que ce budget annexe enregistre également en recettes une partie de la subvention de Tour(s) Plus pour 720 000,00 €.

- ZAC Charles de Gaulle : Décision Budgétaire Modificative n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Charles de Gaulle – exercice 2015.

Monsieur HÉLÈNE précise que cela représente 1 000,00 €.

- ZAC Croix de Pierre : Décision Budgétaire Modificative n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Croix de Pierre – exercice 2015.

Monsieur HÉLÈNE précise que cela représente 1 000,00 €.



- ZAC la Roujolle : Décision Budgétaire Modificative n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC la Roujolle – exercice 2015.

Monsieur HÉLÈNE précise que cela représente 1 000,00 €.

❖ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 – Demande d'aide financière

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – année 2016 - l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour les deux opérations suivantes :

- . Travaux de bâtiments au club house Michel et Elyse Peytureau - coût estimatif : 85 000,00 € HT
- . Acquisition de véhicules et vélos électriques – coût estimatif : 28 200,00 € HT.

❖ Budgets annexes - Mise à disposition de personnel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes des ZAC,
- 2) Autorise la facturation sur chacun des budgets à compter du 1^{er} janvier 2015,
- 3) Précise que la dépense sera inscrite chaque année sur chacun des budgets annexes à l'article 6045 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et la recette au budget principal article 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes »,
- 4) Dit que pour l'année 2015, elle s'élève à 107 678,80 € et qu'elle se répartie suivant le tableau ci-dessous :



Somme cumulée du réalisé au 31/12/2014 de tous les budgets annexes	10 594 832,70 €		Répartition des frais de personnel en 2015
	<i>Répartis comme suit</i>		
Bois Ribert	3 781 094,16 €	36%	38 428,52 €
Charles De Gaulle	916 759,46 €	9%	9 317,33 €
Central Parc	5 198 760,82 €	49%	52 836,73 €
Croix De Pierre	386 387,59 €	4%	3 926,99 €
La Roujolle	311 830,67 €	3%	3 169,24 €
		100%	107 678,80 €

❖ **Amicale des Petits Jardiniers La Tranchée/Saint-Cyr-sur-Loire – Réévaluation du tarif de location des jardins familiaux rue de la Grosse Borne au 1^{er} janvier 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de maintenir à 0,10 € le m² le montant du loyer versé par l'Amicale des Petits Jardiniers La Tranchée/Saint-Cyr-sur-Loire pour la location des jardins familiaux d'une superficie totale de 18 000 m² et situés rue de la Grosse Borne,
- 2) Précise que ce réajustement prend effet au 1^{er} janvier 2016 conformément à l'article 3 du contrat de bail signé entre la commune et l'Amicale le 25 février 1971 et ce pour une durée de trois ans.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 6 novembre 2015 et le 7 décembre 2015**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Assurances communales – Remboursement de sinistres pour 2015**

Monsieur HÉLÈNE fait part des différents remboursements de sinistres par les assurances dont le montant total s'élève à **28.842,59 €**. Il précise que ces remboursements concernent majoritairement des dégradations et détériorations du mobilier urbain et de la voirie.



❖ **Sécurité Publique – Extension du réseau de caméras de vidéo-protection et reprise de l'existant pour la ville – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Monsieur **HÉLÈNE** signale que l'appel d'offres a été déclaré infructueux et qu'un nouvel appel d'offres sera lancé prochainement avec un nouveau cahier des charges.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 15 décembre 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 15 décembre 2015.

❖ **Recensement de la population 2016 – Rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la base de la rémunération des agents recenseurs à 1 950,00 € bruts.

❖ **Comptes rendus des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du jeudi 3 décembre 2015**

Monsieur **BOIGARD** signale qu'a été présenté dans les deux instances et approuvé le projet de schéma de mutualisation. Il signale également un projet de mise en place d'une procédure de don de jours de congé dans le cas où un agent connaîtrait des difficultés particulières. Par ailleurs il précise qu'a été présenté le guide des bonnes pratiques de la messagerie électronique au CHSCT ainsi que le déroulement des carrières des agents de la coordination scolaire et la mise en place la procédure de télétravail au CT.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents – Compte rendu de la réunion du conseil syndical du jeudi 10 décembre 2015**

Madame **HINET** signale que figuraient, à l'ordre du jour, la nouvelle composition du Comité Syndical avec l'élection de deux nouveaux délégués du SICA représentant la commune de Monnaie en remplacement de deux conseillers municipaux démissionnaires, l'avis du comité syndical sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, l'indemnité de conseil du trésorier du syndicat qui sera réduite de 50 %, une synthèse du comité de pilotage de la réunion du 20 octobre 2015 et l'avancement du projet de contournement de l'étang de Chatenay.



Par ailleurs, elle signale que les autres points suivants ont été étudiés : l'étude d'exploitabilité de peupleraies communales et privées par la société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, le partenariat avec la SEPANT dans le cadre du projet Initiative Développement en campagne (chantier participatif sur la commune de Beaumont la Ronce, aménagement des berges), la pollution de la rivière le 6 novembre dernier à Nouzilly et enfin un point sur la procédure contentieuse suite à la pollution du 9 septembre 2009.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 23 novembre 2015**

Madame LEMARIÉ signale que figurait, à l'ordre du jour, un point sur l'impact financier du sinistre du pont de Verdun lors de l'incendie qui a interrompu la circulation du tramway. Elle précise que la communauté d'agglomération a avancé la somme nécessaire à la réalisation des travaux en attendant le remboursement par la compagnie d'assurances. Tour(s) Plus a également pris en charge les coûts supportés par la société Kéolis pour la location de bus et le remplacement de conducteurs. Par ailleurs les points suivants ont été abordés :

Culture : la délégation de service public pour la gestion du Temps Machine, salle dédiée aux musiques actuelles a été attribuée à L'Asso pour les critères suivants : engagement en matière d'ouverture à tous styles musicaux et partenariat avec les communes. La participation annuelle de Tour(s) Plus est de 380 000, 00 €. Elle enregistre une diminution de 40 000,00 € la première année par rapport aux années antérieures.

Finances : le débat d'orientation budgétaire a permis de préparer le budget. Une réduction des aides de l'Etat de 11 millions d'euros à l'horizon 2017 est à prévoir, soit 3,7 millions d'euros par an en moins de Dotation Globale de Fonctionnement. Elle précise qu'au total les dotations et participations diminueront de 9 % par rapport au montant perçu en 2015. Malgré tout, l'investissement sera maintenu à 60 millions d'euros grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elle informe que la dette a été réduite de 12 millions d'euros soit 2,98 % ce qui amène le nombre d'années pour rembourser le capital à 8 ans. Les taux de fiscalité ne seront pas augmentés.

Enfin, elle signale qu'un avis favorable a été donné sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 3, lundi 7 et mardi 8 décembre 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



**ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE -
COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame JABOT, Troisième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la gestion des salles municipales
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe**

❖ **Location des salles municipales – Création d'une nouvelle catégorie tarifaire pour les salles municipales et modification de la grille tarifaire de l'Escale**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de créer une catégorie tarifaire pour l'ensemble des salles (sauf l'Escale) pour permettre l'application d'un tarif horaire aux associations extérieures et aux entreprises et de préciser le texte de la grille tarifaire de l'Escale en ajoutant la mention « domiciliés à St-Cyr » pour que la gratuité s'applique uniquement aux organismes à but non lucratif de la ville,
- 2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 14 décembre 2015**

Madame JABOT signale que figuraient à l'ordre du jour de ce conseil d'administration le choix du traiteur pour le goûter des séniors qui aura lieu le 10 janvier 2016, la mise en place des ateliers du bien vieillir avec un atelier culinaire à partir de janvier 2016 dans le cadre du partenariat avec la CARSAT, le vote de secours exceptionnels et la prise en charge de frais de restauration scolaire.

De plus, elle précise que l'atelier « Découverte des métiers » a été un succès et qu'il sera reconduit. Par ailleurs, dans le cadre de la collecte nationale de la banque alimentaire, elle signale que 963 kgs ont été collectés à l'U Express et 587 kgs à Lidl. Elle souligne une baisse de la collecte au niveau d'Auchan. Elle signale également qu'a eu lieu un atelier « Pains et gâteaux de Noël » intergénérationnel qui s'est bien déroulé.

Par ailleurs, un atelier « parentalité » est programmé mardi 15 décembre, en partenariat avec les services Jeunesse et Petite Enfance. La prochaine séance de cinéma aura lieu, quant à elle, le 22 décembre 2015 avec « Le voyage d'Arlo ». Dans le cadre de l'Université du Temps Libre une conférence aura lieu le 17 décembre sur le thème « L'aventure normande en méditerranée ».

Enfin elle souligne la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage pour une période indéterminée suite à d'importantes dégradations survenues durant le week-end du 22 novembre dernier.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 1^{er} décembre 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement,
Madame GUIRAUD, Septième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances
Monsieur MARTINEAU, Neuvième adjoint délégué au Sport.

❖ **Sorties scolaires de 3^{ème} catégorie – Année 2015-2016 – Convention avec les prestataires, prise en charge des frais de transport et pédagogiques pour les projets des écoles République et Périgourd**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient les projets présentés par les Écoles République et Périgourd :
 - La classe de CM1/CM2 de Monsieur CHALON organisé par la Ligue de l'Enseignement (64), (séjour au centre de Peyranère à URDOS (64) du 6 au 12 mars 2016),
 - Les classes de CE2 et CM1 de Mesdames TAUVEL et MOREAU organisé par l'association « les Fondateurs Coltinois » (15) à Coltines du 25 au 30 janvier 2016,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à ces projets avec :
 - L'association Ligue de l'Enseignement (64),
 - L'association « les Fondateurs Coltinois ».
- 3) Dit que les frais de séjour dus au prestataire concerné seront inscrits au budget primitif 2016, chapitre 011, article 611,
- 4) Accepte que les factures correspondant au transport des classes soient acquittées directement par la ville de Saint-Cyr-sur-Loire auprès des prestataires et inscrit les crédits nécessaires au paiement de ces prestations au budget primitif 2016, chapitre 011, article 6247,
- 5) Accepte de prendre en charge les frais pédagogiques non intégrés dans les conventions avec les prestataires, verse les sommes correspondantes aux coopératives scolaires des écoles et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016, chapitre 65, article 6574,



6) Rappelle que les crédits nécessaires au paiement des indemnités « enseignants » seront inscrits chapitre 011, article 6225.

❖ **Sport – Association Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire – Demande d’avance sur la subvention 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

- 1) Vote une avance sur subvention à l’Association de l’Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Fixe le montant de cette subvention à 20 000,00 €.

❖ **Jeunesse – Séjours vacances 2016 – Définition des tarifs et montants des participations communales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Emet un avis favorable à la mise en place des séjours qui seront présentés dans le catalogue annuel « Mes vacances 2016 », diffusé à partir du lundi 21 décembre 2015 et disponible sur le site internet www.saint-cyr-sur-loire.com,
- 2) Précise que la participation de la commune s’élève à 30 % du coût total des séjours pour les enfants domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire et à 15 % pour les enfants dont les parents travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire ou dont les grands parents sont domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire.

❖ **Petite Enfance – Règlement de fonctionnement des structures – Modification à compter du 1^{er} janvier 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Approuve la modification du règlement de fonctionnement des structures petite enfance, à savoir que toute demi-heure commencée est due, et tout dépassement à l’arrivée et/ou au départ de l’enfant est facturé dès la première minute,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s’y rapportant.



❖ **Petite Enfance – Mise en place des ateliers ludobus avec le Relais Assistants Maternels – Année 2016 – Convention avec l'ADPEP 37**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADPEP 37 et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 2 décembre 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement urbain
Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué aux Finances
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux Moyens Techniques

❖ **Acquisitions foncières – ZAC Charles de Gaulle – Acquisition de la parcelle BP n° 212 appartenant à l'indivision RUE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de l'indivision RUE la parcelle cadastrée BP n° 212 (8.043 m²), au lieu-dit « Les Perrets », rue du Port,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 717 500,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec les notaires des vendeurs,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie « Central Parc » - Déclassement du domaine public rue de la Fontaine de Mié - Régularisation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte de la désaffectation matérielle de l'emprise,
- 2) Constate le déclassement de l'emprise d'environ 171 m² (sous réserve du document d'arpentage), sise au nord du n° 13 rue de la Fontaine de Mié, de son domaine public communal dans son domaine privé, ceci dans le respect de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, sans enquête publique, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ **ZAC Bois Ribert – Cession de lots – Proposition d'une grille tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la grille tarifaire de la ZAC Bois Ribert présentée en annexe.

❖ **Acquisitions foncières – ZAC de la Croix de Pierre – Acquisition de la parcelle cadastrée BV n° 97 appartenant à Madame BENARDEAU**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, libre d'occupation, auprès de Madame Rolande BENARDEAU la parcelle non bâtie cadastrée BV n° 97 (10.135 m²) sise 48-52 rue de la Croix de Pierre « La Souche », incluse dans la ZAC de la Croix de Pierre,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 233 105,00 € et que la résiliation du bail rural qui la lie au fermier exploitant ces terres sera effective au moment du transfert de propriété,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Boulevard Charles de Gaulle – Périmètre d'étude n° 19 partie sud – Approbation des conclusions du commissaire-enquêteur sur l'enquête publique – Décision de déclassement de la parcelle AP n° 91 dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement de la parcelle AP n°91,
- 2) Prend acte de la désaffectation de la parcelle AP n°91,
- 3) Constate le déclassement de la parcelle AP n°91 dans le domaine privé de la commune,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ **Travaux d'éclairage public – Année 2015 – Demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 158 104,88 €.

❖ **Effacement des réseaux électriques – Convention de servitude souterraine avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire pour l'extension du réseau électrique basse tension par la société BOUYGUES Energies et Services sous la parcelle cadastrée BR n° 305 – rue de Tartifume**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la servitude souterraine sur la parcelle cadastrée BR n° 305, au droit du nouveau bassin de rétention rue de Tartifume, pour l'installation d'un coffret électrique,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.



❖ **Travaux d'extension du gymnase Coussan - Demande d'aide financière auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2014-2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite auprès du Conseil Régional de la Région Centre-Val de Loire une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2014-2018,
- 2) Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces travaux.

❖ **Fourniture et distribution d'électricité alimentant les installations des collectivités dans le cadre d'un groupement d'achat – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des accords-cadres**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer l'accord-cadre pour chacun des lots avec les entreprises ci-dessous désignées comme attributaire de l'accord-cadre par les membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

Pour le lot 1 :

- EDF, 71 avenue Edouard Michelin, BP 50608, 37206 Tours Cedex 3,
- ENGIE-GDF SUEZ Energies France, 2 place Samuel de Champlain, 92930 Paris La Défense Cedex,
- SELIA, sise 336 avenue de Paris, 79000 Niort.

Pour le lot 2 :

- EDF, 71 avenue Edouard Michelin, BP 50608, 37206 Tours Cedex 3,
- ENGIE-GDF SUEZ Energies France, 2 place Samuel de Champlain, 92930 Paris La Défense Cedex,
- SELIA, sise 336 avenue de Paris, 79000 Niort.

Pour le lot 3 :

- EDF, 71 avenue Edouard Michelin, BP 50608, 37206 Tours Cedex 3,
- ENGIE-GDF SUEZ Energies France, 2 place Samuel de Champlain, 92930 Paris La Défense Cedex,
- SELIA, sise 336 avenue de Paris, 79000 Niort.



Pour le lot 4 :

- EDF, 71 avenue Edouard Michelin, BP 50608, 37206 Tours Cedex 3,
- ENGIE-GDF SUEZ Energies France, 2 place Samuel de Champlain, 92930 Paris La Défense Cedex,
- SELIA, sise 336 avenue de Paris, 79000 Niort.

❖ **Moyens Techniques – Fourniture de carburants pour les besoins de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant avec les entreprises retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

Lot 1 : fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives attribué à la société AUCHAN de Saint-Cyr-sur-Loire pour les prix ci-dessous :

Prix TTC du litre de gazole au 30/11/2015	Prix TTC du litre de Sans Plomb 95 au 30/11/2015	Prix TTC du litre de Sans Plomb 98 au 30/11/2015	Coût unitaire carte accréditive TTC
1,037 €	1,231 €	1,261 €	18 €

Lot 2 : fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives et services associés attribué à la société TOTAL MARKETING France de Nanterre pour les prix ci-dessous :

Prix TTC du litre de gazole au 30/11/2015	Prix TTC du litre de Sans Plomb 95 au 30/11/2015	Prix TTC du litre de Sans Plomb 98 au 30/11/2015	Coût unitaire carte accréditive TTC
1,152 €	1,374 €	1,419 €	18 €

Lot 3 : fourniture de gazole non routier (GNR) attribué à la société Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) de Saint-Pierre-des-Corps au prix de 0,586 €TTC par litre.

❖ **Moyens Techniques – Prestations de ménages pour la ville de Saint-Cyr-sur-Loire – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer, les marchés et toutes pièces s'y rapportant, avec les entreprises retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :



Lot 1 : marché attribué à l'entreprise ATMOS de Tours pour un montant annuel de 37 281,00 € HT,
Lot 2 : marché attribué à l'entreprise ATMOS de Tours pour un montant annuel de 56 160,00 € HT,
Lot 3 : marché attribué à l'entreprise ATMOS de Tours pour un montant annuel de 26 900,00 € HT.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 30 novembre 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet d délibérations.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Briand." with a stylized flourish at the end.

Philippe BRIAND.